

Adhésion à l'Etablissement de la Communauté de Communes de Forez-Est

Par courrier en date du 20 septembre 2017, la Communauté de Communes de Forez-Est a interrogé l'Etablissement, dans la perspective de l'introduction d'une demande d'adhésion.

Il est indiqué qu'elle regroupe 49 communes, s'étendant sur un territoire de plus de 600 km² au cœur du département de la Loire, avec une population de plus de 67.000 habitants. Egalement que cet Etablissement public de coopération intercommunale est présidé par M. Jean-Michel MERLE.

Etant rappelé que dans le département de la Loire, Roannais Agglomération et Saint-Etienne-Métropole sont déjà membres de l'Etablissement, il est proposé au Comité syndical, au vu de la demande produite en annexe de la présente note, d'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Conformément aux dispositions de l'article 3 des statuts de l'Etablissement, les assemblées délibérantes des collectivités membres disposeront, « *pour se prononcer d'un délai de 120 jours à compter de la notification de la délibération de l'EP Loire. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis est réputé favorable. L'adhésion ne peut avoir lieu si plus des 2/3 des assemblées délibérantes des collectivités membres s'y opposent.* »

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Il est proposé d'inviter le délégué de la Communauté de Communes de Forez-Est aux prochaines réunions des instances de l'Etablissement. Sa participation aux votes ne sera toutefois possible qu'une fois pris l'arrêté du représentant de l'Etat prononçant l'adhésion.

Feurs, le 23 octobre 2017

Monsieur le Président
ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE
2 Quai du Fort Alleaume
CS55708
45057 ORLEANS

Dossier suivi par : Christine BERNARD
Courriel : c.bernard@forez-est.fr
Objet : demande d'adhésion
Nos réf : Pôle ATSDCB23102017

RECEPTION LE:	24 OCT. 2017	
EXPEDITEUR:	1912	
NUMERO:	Attribution	Copies
PRES	X	X
DGS		
DAF		
DEPR		
DDGT		
COM	Agenda	signature

Monsieur le Président,

Faisant suite à notre courrier du 20 septembre 2017, nous avons pris bonne note de votre réponse mail du 6 octobre stipulant les modalités pour l'adhésion de notre intercommunalité à l'Etablissement Public Loire et nous vous en remercions vivement.

Je vous confirme par la présente, le souhait de la Communauté de Communes de Forez-Est d'adhérer à l'Etablissement Public Loire dès 2018.

Comme vous l'a précisé Monsieur DARDOULLIER, Vice-Président, lors de votre dernier entretien, notre Conseil Communautaire validera officiellement cette adhésion lors de sa séance du 20 décembre 2017.

Restant dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Michel MERLE
Président